

Aux instances consultées
(selon liste annexée)

Pully, le 5 février 2026

Consultation – Révision du cadre de référence cantonal pour l'accueil collectif de jour parascolaire primaire

Mesdames, Messieurs,

Par le présent courrier, l'Etablissement intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire primaire (EIAP) vous transmet pour consultation un projet de révision du cadre de référence cantonal pour l'accueil collectif de jour parascolaire primaire, conformément à l'art. 7a al. 2 de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) du 20 juin 2006.

Le texte qui est proposé est le résultat d'un important travail du Conseil de l'EIAP durant toute l'année 2025. Celui-ci a pu bénéficier du soutien juridique et administratif du Secrétariat de l'Union des Communes Vaudoises (UCV) ainsi que de l'appui du Service cantonal de l'accueil de jour des enfants (SCAJE), à qui il délègue la compétence d'autorisation et de surveillance depuis 2018. Pour rappel, cette révision s'est inscrite dans la continuité de l'évaluation du cadre de référence, qui s'est déroulée durant l'année 2024 et dont les rapports finaux ont été publiés le 11 avril 2025. Par ailleurs, il est indiqué que le SCAJE lance en parallèle une consultation sur une révision du cadre de référence préscolaire ainsi que sur un nouveau référentiel de compétences, qui sera commun aux deux types d'accueil collectif, préscolaire et parascolaire.

L'EIAP souligne que cette révision du cadre de référence parascolaire relève principalement d'un toilettage, complété tout de même de certaines adaptations qui sont le fruit des retours du terrain. Le but visé par ces changements est de répondre aux préoccupations de ce dernier et, ainsi, à plusieurs recommandations de l'évaluation. L'EIAP estime qu'il s'agit de véritables améliorations permettant de continuer le développement régulier de l'offre tout en renforçant la qualité de l'accueil. A cet effet, il peut être relevé que des attentions particulières ont été portées sur des éléments tel que le niveau sonore dans les institutions et l'accueil des 7-8P. Pour ce dernier cas en particulier, les modifications prévoient d'alléger certaines exigences pour l'accueil de cette tranche d'âge.

Il convient également de relever que l'EIAP a retenu une nouvelle structure du cadre de référence, avec une réorganisation complète des chapitres et des articles. Cette nouvelle disposition a été introduite en collaboration avec le SCAJE et dans un but d'harmonisation avec le cadre de référence préscolaire, qui est de compétence cantonale. L'idée est d'apporter une clarté et une cohérence pour les réseaux et les institutions, qui doivent composer de manière régulière avec les deux cadres de référence. L'EIAP souligne que, sur le fond, les cadres de référence préscolaire et

parascolaire comportent parfois des différences, ce qui est tout à fait normal au vu du type d'accueil, de l'âge des enfants et des situations particulières qui ne sont pas les mêmes.

L'EIAP espère ainsi avoir rempli sa mission visant à améliorer le cadre de référence actuel, en répondant aux remarques du terrain et des différents partenaires, cela dans le respect du double objectif de la LAJE qui est de tendre à une offre suffisante en places d'accueil et d'assurer la qualité de ce dernier.

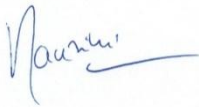
Cela exposé, les documents de consultation qui vous sont transmis sont les suivants :

- Cadre de référence révisé.
- Tableau comparatif entre le cadre de référence actuel (transposé dans la nouvelle structure) et le cadre de référence révisé, avec les commentaires explicatifs de l'EIAP.
- Liste des instances consultées.

Nous vous remercions d'avance de nous faire parvenir vos éventuels retours de consultation dans un délai fixé au jeudi 2 avril 2026 en privilégiant le formulaire de réponse disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://eiap.ch/consultation-2026>. Afin de pouvoir traiter vos retours dans la composition actuelle du Conseil de l'EIAP, aucun délai supplémentaire ne pourra être accordé.

En vous remerciant d'avance pour votre collaboration et en vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Pascale Manzini



Présidente de l'EIAP

Eloi Fellay



Directeur de l'UCV

Annexe : ment.